

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, se sont réunis à 18 h 30 au foyer socioculturel sous la mairie (en raison des mesures de distanciations à respecter), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 23

Etaient présents (20) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Huguette MALICK, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Dominique DECKER, Hervé SCHWEITZER, Sophie MERTZ, Andréa GHOLAMI, Laetitia DIETSCH, Matthieu GRADOUX, Carole DUVAL, Jean JUNG, Patricia TONNELIER, Céline MALICK.

Etaient absents représentés (3)

Jean-Marc STEUER pour Marie Andrée WELSCH

Gérard WALTER pour Jean JUNG

Valérie BOURGAUD pour Patricia TONNELIER

Etaient absents non représentés (0)

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 29.01.2021**
- 2. Subventions 2021 à l'école biculturelle**
- 3. Subventions 2021 à l'école du Habsterdick Stiring-Wendel**
- 4. Subvention 2021 à l'Harmonie Municipale**
- 5. Subvention 2021 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale**
- 6. Subventions 2021 aux associations**
- 7. Subventions 2021 à divers organismes**
- 8. Subventions 2021 dans le cadre du projet « plan-climat-énergie »**
- 9. Subventions 2021 aux économies d'énergie**
- 10. Participation communale au dispositif de soutien au commerce 2021**
- 11. Gratification pour une stagiaire au service administratif**
- 12. Demande de remboursement des parts sociales du Crédit Agricole de Lorraine**
- 13. Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)**
- 14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 15. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Claudine KLEIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

L'article L 2121-18 du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, au vu de la crise sanitaire et du couvre-feu instauré à 18 h depuis le 4 janvier 2021, le Maire demande que la réunion se déroule à huis clos.

Le conseil municipal a décidé, sans débat, à l'unanimité des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos pour cette séance.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 29.01.2021

Le compte rendu du 29 janvier 2021 est approuvé par 18 voix pour et 5 contre.

2. Subventions 2021 à l'école biculturelle

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école biculturelle
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2021

Chapitre 1 - Subvention de fonctionnement :

- pour la section maternelle, cycle 1 : 16 € x 88 élèves = 1 408 €
- pour la section élémentaire, cycle 2 : 14 € x 122 élèves = 1 708 €

Chapitre 2 - Frais d'affranchissement : 85 €

Chapitre 3 – Denrées alimentaires

- Saint-Nicolas : 300 €
- Achat de lait : 500 €
- Chocolat républicain de fin d'année scolaire : 300 €

Chapitre 4 - Sorties pédagogiques :

- Pour les sorties sans hébergement : maximum 10 €/élève/jour pour un budget annuel de 2 600 €. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.
- Pour les sorties avec hébergement : enveloppe maximale : 2 200 €

Chapitre 5 - Projets pédagogiques :

- Organisation de manifestations à caractère pédagogique et éducatif au sein de l'école : enveloppe maximale 1 800 €

Chapitre 6 – Projet biculturel :

- Livres, fournitures ou matériels sur justificatifs d'achats : 2 500 €
- Sorties (remboursement sur présentation de factures transport, entrées au musée, théâtre, animations d'auteurs ou de groupes, spectacles, etc...) : enveloppe maximale de 1 600 €

Chapitre 7 - Abonnement internet, informatique :

- Internet : 240 €
- Téléphone : 350 €
- Licences Educabox pour TBI : 301.20 €

Chapitre 8 - Contrat d'entretien des photocopieurs :

- Contrat leasing : 1 315 €

Chapitre 9 - Achat de fichiers et livres :

- 2 000 € (payés directement par la Commune aux divers fournisseurs)
- 110 € pour la Saint Nicolas (versement par subvention)

3. Subventions 2021 à l'école du Habsterdick Stiring-Wendel

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel pour les élèves de La Brême d'Or qui y sont scolarisés ;
 - d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2021 :
pour les sorties sans hébergement : maximum 10 €/élève/jour. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.

4. Subvention 2021 à l'Harmonie Municipale

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjoint Claudine KLEIN en charge des associations, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'Harmonie Municipale les subventions suivantes :
 - subvention de fonctionnement : 6 020.16 €
 - subvention pour l'achat de partitions sur présentation de factures : 600.00 €
 - Indemnité du chef de musique : 1 965 € brut (sur fiche de paie)
- d'inscrire ces sommes en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2021 chapitre 65 – compte 6574 et chapitre 012 – compte 64131 ;

5. Subvention 2021 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'association de gestion de la bibliothèque municipale les subventions suivantes qui seront inscrites à la section de Fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :
 - dotation annuelle pour l'achat de livres à raison de 1 € par habitant, soit 3 279 €
 - dotation annuelle pour l'équipement de livres, soit 360 livres x 0.30 € = 108 €
 - soit un total de : 3 387 € au chapitre 65 – compte 6574 ;
 - pour le remboursement d'achat de petites fournitures : 450 € au chapitre 65 – compte 6574 ;
 - la somme de 500 € pour l'organisation éventuelle d'une manifestation culturelle au cours de l'année 2021 qui sera inscrite au chapitre 65 – compte 6574 ;
 - formation au logiciel Microbib pour le personnel : 450 €. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2021 – chapitre 011 – compte 6184.

6. Subventions 2021 aux associations

Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations, détaille et commente les différentes subventions proposées par la Commission, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Cercle Saint Nicolas Tennis de Table (2000 € de suite et le solde sur demande au courant du 2 ^{ème} semestre 2021)	4 000 €
Union Sportive Spicheren (2000 € de suite et le solde sur demande au courant du 2 ^{ème} semestre 2021)	4 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200 €
La pétanque brêmoise	2 500 €
Eurodog	500 €
SPICH « exceptionnelle » pour la sortie du livre 150 ^{ème} anniversaire de la bataille de 1870	2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions susvisées et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 au chapitre 65 – compte 6574.

7. Subventions 2021 à divers organismes

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjoint Claudine KLEIN,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions ci-dessous et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 chapitre 65 – compte 6574 :

ORGANISMES	MONTANT
Metz Armées Solidarité 2018 – Opération solidarité Défense	100 €
Instance Locale de Coordination d'Actions Personnes Agées	75 €
Association Prévention Routière	40 €
Mouvement National Vie Libre	40 €
Secours Populaire Français	40 €
Proximité	40 €
Association des Restos du Cœur de Moselle Est	100 €
Amicale des Porte-drapeaux Moselle Est	50 €
Don du Sang (Etablissement Français du Sang)	50 €
Les Auxiliaires des Aveugles	100 €
S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)	100 €
L'association des Conciliateurs de Justice	100 €
ALYS	100 €

8. Subventions 2021 dans le cadre du projet « plan-climat-énergie »

La commune de Spicheren a décidé de reconduire le projet « d'incitation » à la réduction de la consommation d'énergie, principalement en réduisant les pertes inutiles.

A cet effet, nous proposons à nos concitoyens un service gratuit se composant d'une analyse thermographique de leur bien immobilier au moyen d'une caméra infra-rouge avec prises de vues extérieures et intérieures. Une exploitation détaillée et l'établissement d'un rapport avec recommandations des travaux éventuels à effectuer leur sont remis après le passage de la caméra.

Les modalités d'attribution ont été fixées comme suit :

- 1) Les travaux sont à réaliser suite à l'audit ;
- 2) Les travaux à réaliser sont ceux préconisés par l'audit ;
- 3) Les travaux sont à faire dans les 12 mois suivant l'audit ;
- 4) L'attribution de la subvention se fera dans l'ordre de réception des justificatifs ;
- 5) Les fournitures et la main d'œuvre sont prises en compte si les travaux sont réalisés par une entreprise ;
- 6) Les fournitures seules sont prises en compte si les travaux sont réalisés par le propriétaire avec contre-visite ;
- 7) Subvention à hauteur de 10 % du montant de la facture dans la limite de 1 000 € par foyer pour une enveloppe globale de 5 000 € par année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide l'unanimité :

- de valider les conditions d'attribution telles qu'énumérées ci-dessus,
- les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 65 – compte 6574.

9. Subventions 2021 aux économies d'énergie

Afin de favoriser l'investissement par les particuliers pour les économies d'énergie, la Commune apporte son aide comme suit :

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI) : 200 €
- Système solaire combiné (SSC) : 200 €
- Chaudière bois bûche à hydro-accumulation : 200 €
- Chaudière à plaquettes, à granulés ou à céréales : 200 €
- Poêle de masse : 200 €
- Poêle à granulés, à bûches ou insert avec rendement supérieur à 70% : 200 € (dans la limite de 20% du coût de l'équipement)
- Installation photovoltaïque : 200 € par installation jusqu'à 3 Kwx maximum,
- Chaudières à condensation : 200 €
- Insert gaz : 200 €
- Installation d'une solution de chauffage et de production d'électricité par pile à combustible : 200 €
- pompes à chaleur pour habitations (et non piscines) : 200 €
- chauffe-eau thermodynamique : 200 €

Ces aides seront versées sur justificatif de paiement, et après vérification sur place. Les demandes, déposées en mairie et à faire réaliser par un installateur agréé, seront satisfaites par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des crédits ouverts chaque année au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'inscrire 2 000 € au budget primitif 2021 pour le soutien aux économies d'énergies au chapitre 65 – article 6574,
- de retenir les montants des aides proposés ci-dessus et de subventionner jusqu'à épuisement de la somme totale de l'exercice.

10. Participation communale au dispositif de soutien au commerce 2021

Dans le cadre de son appui au développement du commerce et de l'artisanat sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Forbach prévoit la reconduction du

programme de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2021.

Il est proposé aux communes de l'Agglomération de s'associer à ce dispositif pour les investissements réalisés sur leur territoire. Les communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sont invitées à se prononcer sur leur taux de participation et le plafond retenu sous forme d'un accord de principe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'associer au dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2021,
- de fixer le taux de participation communale à 10 % limitée à 1 000 euros par opération dans la limite de 3 000 euros pour l'année 2021.

11. Gratification pour une stagiaire au service administratif

Le Maire propose l'attribution d'une indemnité exceptionnelle à la stagiaire ayant effectué un stage du 4 janvier au 12 février 2021, au service administratif de la mairie, dans le cadre de sa terminale en BAC-TLEPRO gestion et administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à verser la somme de 300 euros à la stagiaire

12. Demande de remboursement des parts sociales du Crédit Agricole de Lorraine

La commune possède des parts sociales au Crédit Agricole suite à des emprunts contractés par le passé. A la demande de la trésorerie, il s'agit de demander leur remboursement afin de pouvoir les sortir de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à demander le remboursement des parts sociales au Crédit Agricole de Lorraine.

13. Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)

Après exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer une convention avec la SPA pour stériliser 10 chats errants, à raison de 50 €/chats.

14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

Date DIA	Adresse/secteur	Bâti/non bâti	Section	Parcelles	Surface (ares)
09-févr	1 rue St Jean	B	1	199	3,84
11-févr	12 rue de la Montée	B	4	392	3,55
12-févr	31 impasse Barbara	B	4	714	7,65
22-févr	6 rue J. Monnet	B	6	291, 304	12,26
22-févr	5 impasse des Blaireaux	B	4	727	8,17

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

15. Informations

- Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France :
 - suite au courrier reçu ce jour, le conseil municipal n'aura pas besoin de délibérer à nouveau sur le transfert de la prise de compétence en matière de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ; la délibération du 30 octobre 2020 est recevable.
 - projet de déploiement de bornes de recharge électrique : réalisation entre 2021 et 2023 sur Forbach, Stiring-Wendel, Petite-Rosselle et Behren.
 - le pacte financier de solidarité vous a été envoyé par mail
- APEI Moselle : remerciements pour la vente des brioches de l'amitié 2020. 2 606.50 € ont été collectés et seront affectés à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avold et d'Altwiller.
- Permis de construire : néant
- Travaux :
 - Peinture en mairie : tous les bureaux ont été rafraichis
 - Morgue : réfection en cours (peinture, sanitaire, ...)
 - Ecole élémentaire : réfection des toilettes filles au sous-sol en cours (carrelage, robinets...)
 - Cimetière extension : les travaux sont bien avancés
 - Garage rue du Roussillon à La Brême d'Or : mise en place d'un gravillonnage
- Manifestations : néant
- Bibliothèque :
 - horaires d'ouverture les mercredis et samedis de 14 h à 16 h.
 - le clic et cueillette fonctionne toujours
 - il faut aussi saluer l'intervention de Mme Heike Göttel, enseignante allemande à l'école biculturelle, qui fait le lien entre l'école et la bibliothèque
 - 23ème printemps des poètes : du 13 au 29 mars 2021. Deux arbres à poèmes seront installés : 1 à la bibliothèque et 1 à la mairie. Des lectures seront visibles sur le Canal Local et sur la chaîne Youtube de la bibliothèque.
- Musée historique de Sarrebruck : l'exposition sur les monuments prévue le 26 février est reportée à une date ultérieure
- Décès de Monsieur Guy de Laveaucoupet : suite à la transmission des condoléances de la municipalité, une lettre de remerciements est parvenue en mairie. Mme Riedemann, adjoint au maire, en fait la lecture.
- Bulletin municipal : le bon à tirer est arrivé ce jour, la livraison devrait arriver en mairie au courant de la semaine du 1^{er} au 5 mars
- Commissions des travaux : le vendredi 12 mars 2021 à 16 h
- Commissions réunies pour les débats d'orientations budgétaires : le vendredi 19 mars 2021 à 18 h 30

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :
le samedi 27 mars 2021 à 9 heures

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance
à 19 h 50